



- *Rapport annuel assainissement*
- *Vœux du Maire*

**📁 Dates à fixer :**

- *Réunion des Adjointes*
- *Date des prochaines réunions de Conseil municipal 2021*

**📁 Questions diverses :**

- *Lecture lettre M. Roux et réponse*

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **RECRUTEMENT DE 2 AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION PRÉVU EN 2021 (DU 21 JANVIER AU 20 FEVRIER)**

Le recensement de la population est prévu du 21 janvier au 20 février 2021 inclus. Il est proposé de délibérer pour le recrutement de 2 agents recenseurs.

Les possibilités de rémunération sont les suivantes :

- Sur la base d'un indice de la fonction publique territoriale,
- Sur la base d'un forfait,
- En fonction du nombre de questionnaires,
- Sur la base du SMIC,
- Prime,
- Frais de déplacement.

Monsieur le premier Adjoint propose de retenir les éléments suivants pour la rémunération des 2 agents recenseurs, à savoir :

- La base de rémunération sera le SMIC,
- Une prime de 100 €/par agent sera attribuée,
- Les frais de déplacement seront remboursés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le recrutement de 2 agents pour le recensement et la proposition de rémunération présentée ci-après :**

- **La base de rémunération sera le SMIC,**
- **Une prime de 100 €/par agent sera attribuée,**
- **Les frais de déplacement seront remboursés.**

### **NOMMER UN TITULAIRE ET UN SUPPLÉANT POUR ID 79 (INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE 79)**

Monsieur le premier Adjoint propose de nommer un titulaire et un suppléant pour ID 79. ID79 regroupe des techniciens pour accompagner les collectivités dans leurs projets.

Les missions proposées :

- Gratuite : forfait conseil de 2 jours par an inclus dans la cotisation annuelle des adhérents ;
- Payante : si mobilisation de moyens d'analyse importantes (expertise complexe, assistance à maîtrise d'ouvrage), prestations d'assistance techniques/maîtrise d'œuvre (MO) eau et assainissement.

Monsieur Jacky PELTIER et Monsieur Aurélien SOULET sont proposés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, la nomination de monsieur Jacky PELTIER, titulaire et monsieur Aurélien SOULET, suppléant.**

### **DÉSIGNATION D'UN ÉLU TITULAIRE ET D'UN ÉLU SUPPLÉANT POUR LE COMITÉ DE PILOTAGE DU PLUiD (Plan Local Urbanisme Intercommunal Déplacements)**

Monsieur le premier Adjoint propose à monsieur Éric BAILLET, 3<sup>ème</sup> adjoint, de présenter le fonctionnement de ce comité de pilotage.

Le planning prévisionnel de la démarche de PLUiD :

- Fin 2020 – 1er semestre 2021 : Mise à jour du diagnostic et des enjeux
- Septembre 2021 : Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Fin 2021-2022 : Traduction réglementaire (Règlement, OAP, POA Déplacements)
- Décembre 2022 : Arrêt du PLUi-D
- Année 2023 : Phase de validation administrative (avis des PPA, enquête publique)
- Fin 2023 : Approbation et mise en application du PLUi-D

Le pilotage de tous ces travaux sera assuré par le comité de pilotage PLUi-D (COFIL PLUi-D) initialement « COFIL SCoT-PLUi-D » qui doit être renouvelé. Composé d'un élu titulaire PLUi-D et d'un suppléant pour chaque commune, il se réunira très régulièrement. A noter que les membres du COFIL auront également un rôle de relais auprès de l'ensemble du conseil municipal de leur commune.

Monsieur BAILLET indique que les réunions sont en principe trimestrielles.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

- **Titulaire : M. Éric BAILLET**
- **Suppléant : Mme Élisabeth MONGET**
- **Technicien désigné : M. Jacky PELTIER**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **désigne, à l'unanimité, les membres cités ci-dessus.**

Tous les mails se rapportant au PLUiD seront transmis aux membres du Conseil municipal.

### **LISTE ÉLECTORALE : DÉLÉGUÉS**

Comme il y avait deux listes aux élections municipales, il faut désigner uniquement des conseillers municipaux sauf si aucun des conseillers municipaux ne souhaite être délégué. C'est pourquoi, monsieur le premier Adjoint propose à monsieur Aurélien SOULET (2<sup>ème</sup> liste) et madame Justine CANOINE (2<sup>ème</sup> liste) s'ils souhaitent faire partie de la commission de contrôle.

Monsieur Aurélien SOULET accepte d'être membre de la commission de contrôle, Madame Justine CANOINE ne le souhaite pas.

À ce titre, monsieur le premier Adjoint demande à l'assemblée si un des membres souhaite faire partie de la commission de contrôle, madame Anita GIROIRE se porte candidate. Il est demandé à monsieur Luc VIVIER et à madame Jackie MASSÉ s'ils souhaitent rester délégués de la commission. La demande est acceptée par les deux délégués.

Monsieur le premier Adjoint propose les délégués suivants pour faire partie de la commission de contrôle :

- M. Luc VIVIER
- Mme Jackie MASSÉ
- M. Aurélien SOULET
- Mme Anita GIROIRE

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, la liste des membres de la commission de contrôle ci-après :**

- **M. Luc VIVIER**
- **Mme Jackie MASSÉ**
- **M. Aurélien SOULET**
- **Mme Anita GIROIRE**

**ADDITIF À LA DÉLIBÉRATION 200051 : CRÉATION D'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE POUR LE GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le premier Adjoint propose de délibérer pour compléter la délibération n° 200051 du 03 septembre dernier afin de fixer le niveau de recrutement et la rémunération :

- Grade Adjoint technique
- Echelle C 1 Echelon 1
- Régime indemnitaire

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le niveau de recrutement et la rémunération ci-après :**

- **Grade Adjoint technique**
- **Echelle C 1 Echelon 1**
- **Régime indemnitaire**

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 (VIREMENT DE CRÉDITS) - REMBOURSEMENT LOCATION DE SALLE**

Monsieur le premier Adjoint propose de délibérer pour valider la décision modificative présentée ci-après, afin de d'effectuer le remboursement des acomptes des locations de salles annulées suite au covid19 :

<b>BUDGET DE LA COMMUNE</b>		
<b>Chapitre - Article</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
'022 - 022	Dépenses Imprévues	- 500,00 €
67 - 6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	+ 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité, la délibération présentée ci-dessus.**

### **ACHAT DE LA BALAYEUSE**

Monsieur le premier Adjoint propose de délibérer pour acter l'achat de la balayeuse auprès de SEGEAT pour un montant total TTC de 3 600,00 €. Un accord de principe au précédent conseil avait été donné.

Il s'agit d'une balayeuse de marque Mathieu Type Azura Concept Année 2008.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité, l'achat de la balayeuse auprès de SEGEAT pour un montant TTC de 3 600,00 €.**

### **COMMANDE GROUPEE POUR L'ÉTAT CIVIL**

La commune de Saint-Rémy a centralisé les commandes de fournitures pour les registres d'état-civil par une commande groupée.

Monsieur le premier Adjoint propose de délibérer pour la facturation par la commune aux communes : Échiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Sciecq.

La répartition est la suivante :

ÉCHIRÉ	21,14 €
SAINT-GELAIS	17,32 €
SAINT-MAXIRE	13,53 €
SAINT-RÉMY	9,33 €
SCIECQ	13,07 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>74,40 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **autorise, à l'unanimité, la facturation aux communes Échiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Sciecq et suivant la répartition ci-dessus.**

### **ACHAT DE MATÉRIEL SCOLAIRE**

Monsieur le premier Adjoint propose de délibérer pour l'achat de matériel scolaire pour l'école maternelle. Deux devis ont été présentés. Le tableau ci-après récapitule les deux propositions.

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>MONTANT T.T.C.</b>
NATHAN	875,67 €	1 050,80 €
MANUTAN COLLECTIVITES	745,67 €	894,80 €

Monsieur BAILLET Éric, Conseiller délégué ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **émet, à l'unanimité, le choix pour l'entreprise Manutan Collectivités pour un montant TTC de 894,80 €.**

### **VENTE D'UN BIEN COMMUNAL MAISON PROUST**

Monsieur le premier Adjoint propose de délibérer pour fixer le prix de vente de la Maison Proust suites aux estimations reçues :

- Agence Ste Marthe : 140 000 €

- Agence A.B.I.E. : 130 000 € à 140 000 €
- Agence SAFTI : 90 000 € à 110 000 €

Les diagnostics ont été réalisés.

Une association récupère la vaisselle. Le mobilier reste à l'intérieur, la maison se vend en l'état.

Ce bien situé 20 rue Louis Arnaud références cadastrales AH 345 d'une contenance de 14 ares 69 centiares se décompose :

D'une maison ancienne comprenant :

- -de plain-pied : hall d'entrée, cuisine meublée séjour cheminée, salle d'eau et wc ;
- -au 1<sup>er</sup> étage : palier, 2 chambres, grenier ;
- -au 2<sup>ème</sup> étage : grenier aménageable.

Chauffage fuel, Garage, Atelier, Dépendances, Hangar, Cour et Jardin.

Monsieur le premier Adjoint propose un prix de vente à 140 000 € pour l'ensemble immobilier situé 20 rue Louis Arnaud.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le prix de vente de l'ensemble immobilier situé au 20 rue Louis Arnaud à 140 000 €.**

### **PROJET GROUPE SCOLAIRE : LE BILLODROME – LA FRESQUE**

Monsieur le premier Adjoint donne la parole à monsieur Laurent VERDON, Conseiller délégué, pour présenter le projet de billodrome, de la fresque et de la réhausse clôture au sein du groupe scolaire.

Ce projet s'inscrit dans une démarche participative et dans le cadre d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), projet collaboratif réalisé en commun avec l'Association de Parents d'Élèves et la Commune en lien avec les élèves du groupe scolaire.

Il est possible de prétendre à un financement de la Région de 20 % à 60 % suivant les 3 scénarios présentés.

Monsieur le premier Adjoint demande à l'assemblée de valider le projet dans le cadre d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **valide, à l'unanimité, le projet.**

Ce projet sera peaufiné afin qu'au prochain conseil de décembre la délibération définitive soit prise pour la demande d'aide financière auprès de la Région.

### **PROJET EKOSENTIA : ACCORD DE PRINCIPE**

Le projet Ékosentia a été présenté le 07 octobre dernier en présence de monsieur Luc VIVIER, Président de l'ACCA, de monsieur Guy TALINEAU, Trésorier de la Fédération de Chasse et de Monsieur Frédéric AUDURIER, Technicien.

Il s'agit de développer un projet Ekosentia sur la commune :

- Pour acquérir ou perfectionner des connaissances sur le territoire (chemins, éléments paysagers...),
- Pour valoriser le patrimoine communal : les chemins,

- Pour créer une démarche de participation citoyenne au sein de la commune (fédérer les acteurs locaux),
- S'inscrire dans le territoire avec des actions concrètes (ex : implanter des aménagements en faveur de la faune sauvage).

Il s'agit d'une démarche participative réalisée avec les habitants de la commune, les chasseurs locaux, les agriculteurs, les élus et la Fédération départementale des Chasseurs.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **donne un accord de principe pour la réalisation du projet Ékosentia sur la commune (1 contre, 1 abstention et 12 pour).**

### INFORMATIONS :

- **SARCEL :** Une réunion s'est déroulée à Ardin avec madame le Maire et monsieur Laurent VERDON, Conseiller délégué. Monsieur Verdon présente la situation, Sarcel association doit modifier son statut pour devenir une Société Publique Locale et ce, afin de pérenniser son activité. Une délibération de la collectivité sera à prendre pour devenir actionnaire, pour voter les statuts, la gouvernance. Chaque collectivité aura une voix. Un administrateur et un suppléant seront désignés.
- **Cérémonie du 11 novembre :** Rassemblement à 11 h en comité restreint, pas d'enfant, seulement 6 personnes, monsieur Aurélien Soulet maitre de cérémonie, monsieur Jacky Peltier, 1<sup>er</sup> Adjoint de la commune, monsieur Régis GUILLOTEAU, sono, un pompier et monsieur Lucien LUCAS, médaillé militaire et madame Élisabeth MONGET, 2<sup>ème</sup> Adjointe. Madame MONGET présente le projet de distribution de colis pour les couples et les personnes seules. Il a été recensé 142 personnes de plus de 70 ans : 56 en couple et 38 personnes seules. La distribution s'effectuera le premier weekend des vacances de Noël.
- **Rapport annuel sur l'assainissement » :** Les élus ont été destinataires du rapport et en ont pris connaissance.
- **Vœux du Maire :** Cérémonie annulée en raison du Covid19.

### - DATES A RETENIR :

- **Réunion d'Adjoints :**
  - o Mardi 17 novembre 2020 à 18 heures à la Mairie
  - o Lundi 30 novembre 2020 à 18 heures à la Mairie
- **Date des prochaines réunions de Conseil municipal 2021 :**
  - o Jeudi 21 janvier
  - o Jeudi 25 février
  - o Jeudi 25 mars
  - o Jeudi 29 avril
  - o Jeudi 27 mai
  - o Jeudi 24 juin

## QUESTIONS DIVERSES

- **Lettre de M. ROUX et réponse** : Lecture faite par M. Jacky PELTIER
- **Église** : La DRAC s'est déplacée mercredi 28 octobre pour visiter l'église. Le dossier est à l'étude. Une programmation des travaux sera transmise en 2021 avec les tranches à commencer et les subventions possibles. Les travaux devraient débuter en 2021.
- **Trottoirs de la Pigeonnerie** : Le devis Eiffage est retenu.
- **M. JAMAIN : demande de marché sur le parking de la mairie avec fourniture d'électricité** : Un courrier sera fait à monsieur JAMAIN pour une demande d'informations complémentaires. Le dossier sera étudié.
- **SECO (Syndicat Eau Centre Ouest) et SIEDS** : nouveaux sites Internet à consulter.
- **Médiathèque** : Madame Alice BODIN propose la distribution des livres en drive, les lundis de 14 h à 18 h et jeudis de 9h à 17 h30. Réservation des livres sur appel téléphonique ou par email en précisant leur thème de lecture.
- **ALSH** : Monsieur Stéphane Séguinard, sera présent pour le poste de directeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- **Conseil Municipal des Enfants (CME)** : Réunion CME du 18 novembre **reportée au 02 décembre 2020** de 16 h 30 à 17 h 30.
- **Commission Info-Com** : la réunion est reportée.
- **Téléthon** : annulé. Il est possible de déposer des dons, une urne sera mise en place en Mairie.
- **Accueil Mairie-Poste** : Il est préférable de prendre rendez-vous soit par téléphone ou par messagerie pour tout dépôt de dossiers d'urbanisme, reconnaissance avant naissance, pacs, décès, recensement militaire.

La séance est clôturée à 22 h 26.